

Afférents au C.C : 29

En exercice : 29

Présents ou remplacés par un suppléant : 19

Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, dûment convoqué par arrêté du 10 décembre 2018, s'est réuni Salle n°5 de la Papeterie à Uzerche, sous la présidence de M. Michel DUBECH, conformément au CGCT.

Étaient présents :

M. Michel PLAZANET, Mme Françoise CHATEGNIER, M. Éric NOILHAC, M. Bernard ROUX, Mme Janine POUJOL, M. Jean-Jacques CAFFY, M. Marc MILLON, M. Marcel DANDALEIX, M. Francis CHALARD, M. Daniel BRETAGNOLLE, M. Jean-Claude CHAUFFOUR, M. Jean-Jacques DUMAS, M. Michel DUBECH, M. Jean-Paul GRADOR, M. François FILLATRE, Mme Catherine MOURNETAS, M. Guy LONGEQUEUE, M. Patrick PIGEON, Mme Danielle DUMONT

Absents excusés :

Mme Annie DEZES ayant donné pouvoir à M. Michel PLAZANET

M. Christian MANEUF ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude CHAUFFOUR

M. Jean-Paul COMBY ayant donné pouvoir à Mme Danielle DUMONT

Mme Catherine CHAMBRAS ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR

M. Gérard LAVAL, M. Michel LAUTRETTE, Mme Chrystèle SARRAUDIE, Mme Simone BESSE, Mme Annie QUEYREL PEYRAMAURE, M. Albert CHASSAING.

Suppléants présents sans voix délibérative : Mme Miléna LOUBRIAT

Secrétaire de séance : Jean Jacques DUMAS

M. le Président remercie les membres du conseil pour leur présence.

L'appel nominatif est fait, le quorum est atteint.

Monsieur le Président rappelle que la délibération relative au conventionnement dans le cadre de l'OPAH avait été retirée de l'ordre du jour de la séance dernière afin de disposer de l'ensemble des informations.

Avant de délibérer sur cette thématique, le groupement retenu (SoliHa et Creuset Méditerranée) est venu se présenter et rappeler quels étaient les enjeux d'une OPAH/OPAH-RU.

Jean Louis Barrière (Directeur de SoliHa Limoges) présente l'équipe (basée à Tulle) qui interviendra sur le dossier et précise que l'équipe de Limoges pourra également intervenir si nécessaire.

Michel Dubech rappelle qu'il s'agit d'un dossier fondamental pour les années à venir et que les équipes de SoliHa, de la Communauté de Communes mais aussi l'ensemble des élus du territoire devront s'investir :

- Cout financier important : aussi bien pour la Communauté de Communes que pour les communes RU accordant des aides
- Dossier habitat situé dans le tryptique « économie-tourisme-habitat »
- Positionnement géographique doit permettre de pouvoir accueillir de nouvelles populations.

Jean Luc Barrière rappelle :

- ce qu'est une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat
- l'intervention importante de l'ANAH sur les travaux aussi bien pour les propriétaires bailleurs que pour les propriétaires occupants (entrant dans le dispositif) soit sur le territoire sur 5 ans 168 logements PO et 17 logements PB.
- l'effort financier fait par les collectivités
- un avenant peut être envisagé sur la période des 5 années, si l'on justifie par rapport au contexte

Michel Dubech précise que notre territoire possède un vrai potentiel d'attractivité et qu'il faut être vigilant à l'égard des biens loués notamment, et permettre de répondre à des demandes non satisfaites ce jour.

Jean Luc Barrière fait un point sur les partenaires financiers et institutionnels intégrant cette Opération :

- l'ANAH, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, les Communes RU, les autres communes de l'EPCI, le CD19 (avec son dispositif propre) ...
 - Fondation Abbé Pierre : intervention en cas d'habitat indigne pour monter des dossiers de prêt à taux 0, montage opérationnel pour du locatif via un réseau associatif...
 - Action Logement (ancien 1% logement) a un rôle de facilitateur pour trouver un locataire et accompagner
 - Caisse des Dépôts apporte un soutien financier à l'ingénierie
 - Habiter Mieux : complément de l'ANAH pour l'amélioration énergétique
 - CARTTE peut permettre d'obtenir une avance de subvention d'un montant maximal de 9 000 Euros.
 - Procvivis intervient pour sécuriser le projet, sécuriser le parcours de l'artisan (souvent peur du non-paiement) : rassurer les artisans pour que les artisans locaux participent à l'opération et tire un avantage économique de cette opération.
- ⇒ Sur le territoire, l'enveloppe estimative de travaux possible est d'environ 4 millions.

Il est rappelé que la mission ingénierie doit apporter des éléments concrets aux habitants, aux publics cibles..., agir en terme de communication mais aussi accompagner.

RQ : Pour les propriétaires bailleurs, il y a un engagement de 9 ans : objectifs qualitatifs, loyer réglementé/plafonné (prix du m²), obligation que le locataire ne dépasse pas les conditions pour accéder à un logement+ (au moment de l'entrée)

Michel Dubech : Il faut que les communes et l'EPCI fassent cause commune dans cette opération : c'est un travail de partenariat pour maintenir et accueillir de nouvelles populations dans des logements de qualité : il va falloir être pédagogues pour convaincre les propriétaires d'agir.

Francis Chalard se demande si on touche plus de propriétaires occupants ou de propriétaires bailleurs. Il n'est pas certain que sur Perpezac le Noir, les propriétaires bailleurs soient intéressés.

François Fillatre : sur certaines communes, les gens recherchent du locatif donc il faut espérer que les propriétaires bailleurs soient intéressés.

Michel Dubech : Il faut que l'Instance de Coordination joue un rôle dans cette opération (précision faite dans le projet de convention).

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
20 décembre 2018

Rappel de l'engagement financier de la Communauté de Communes dans la mission animation, suivi et communication :

Objet du marché	Marché HT	Marché TTC	Subvention ANAH	Reste à charge CCPU sur 5 ans	Reste à charge CCPU par an
Mission animation (part fixe sans étude)	112 500 €	135 000 €	199 833 €	95 127 €	19 025.40 €
PSE – accompagnement	10 000 €	12 000 €			
Traitement des dossiers (part variable)	123 300 €	147 960 €			
Coût total cumulé	245 800 €	294 960 €	199 833 €	95 127 €	19 025 €

Présentation de propositions financières relatives à l'engagement de la Communauté de Communes dans l'opération, avec une réflexion à mener sur le choix de l'enveloppe de référence. Partir sur l'enveloppe maximale des travaux subventionnables ? ou sur l'enveloppe moyenne des travaux réalisés ? après discussion et précisions apportées par SoliHa, le choix définitif (validé par la délibération) porte sur l'enveloppe moyenne des travaux. Ainsi la Communauté de Communes pourrait s'engager sur un montant global d'aides de 272 200 € sur 5 ans, comme suit :

AIDES FINANCIERES APPORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

TYPE DE PROPRIETAIRES	TYPES DE TRAVAUX	NB DE LOGEMENTS SUR 5ANS	ENVELOPPE MOYENNE TRAVAUX (80m² max et 120m² max pour orga agréée)	TAUX D'INTERVENTION PAR LA CCPU	ENGAGEMENT SUR 5 ANS AVEC TAUX A 10% POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS ENGAGEMENT SUR 5 ANS AVEC TAUX A 5% POUR LES ORGANISMES AGREES
PB ANAH	Lourds non RU	6	60 000 €	10%	36 000 €
PB ANAH	Lourds RU	6	60 000 €	10%	36 000 €
PB ANAH	Amélioration non RU	2	45 000 €	10%	9 000 €
PB ANAH	Amélioration RU	2	45 000 €	10%	9 000 €
ORGANISMES AGREES	Lourds et amélioration	1	80 000 €	5%	4 000 €
TOTAL - Engagement sur 5 ans		17			94 000 €
TYPE DE PROPRIETAIRES	TYPES DE TRAVAUX	NB DE LOGEMENTS SUR 5ANS	ENVELOPPE MOYENNE TRAVAUX (80m² max et 120m² mx pour orga agréée)	TAUX D'INTERVENTION PAR LA CCPU EN % ou FORFAITAIRE	ENGAGEMENT SUR 5 ANS POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS
PO TRES MODESTES	Lourds	5	45 000 €	10%	22 500 €
PO MODESTES	Lourds	10	45 000 €	10%	45 000 €
PO TRES MODESTES	Amélioration/énergie	60	16 000 €	700 €	42 000 €
PO MODESTES	Amélioration/énergie	38	16 000 €	400 €	15 200 €
PO TRES MODESTES	Autonomie	30	8 000 €	700 €	21 000 €
PO MODESTES	Autonomie	25	8 000 €	400 €	10 000 €
<i>PO hors dispositif ANAH</i>	<i>Lourds et amélioration</i>	<i>5</i>	<i>45 000 €</i>	<i>10%</i>	<i>22 500 €</i>
TOTAL Engagement sur 5 ans		173			178 200 €
ENGAGEMENT GLOBAL SUR LA DUREE DE L'OPERATION		190	Montant global engagé sur 5 ans		272 200 €
			Montant moyen annuel		54 440 €

Après ces différentes présentation, M. le Président propose à l'assemblée de délibérer.

OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT : CONVENTIONNEMENT AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES

La Communauté de communes du Pays d'Uzerche a engagé une politique dynamique et ambitieuse - maintien et accueil de population sur son territoire, conformément au projet de territoire voté en septembre 2016.

Aussi, cette action s'inscrit parfaitement dans la volonté d'agir sur le logement sur chacune des communes membres.

Considérant l'étude pré-opérationnelle, nécessaire pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à ce dispositif un volet Renouveau Urbain, comprenant des modalités d'actions spécifiques et renforcées dans les communes cumulant des problématiques d'habitat dégradés et/ou vacants et la nécessité d'intervention globale avec des enjeux de renouvellement urbain. Le volet RU est multi-sites (Salon la Tour, Vigeois et Uzerche) et interviendra sur des sites précis.

Considérant l'ensemble des éléments, la CCPU souhaite mettre en œuvre un dispositif sur l'ensemble du territoire et au côté d'autres dispositifs pilotés par l'ANAH, par le Département (dans le cadre du schéma départemental) pour les ménages aux ressources modestes voire très modestes, mais aussi pour les propriétaires bailleurs.

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
20 décembre 2018

Une OPAH couplée avec une OPAH-RU est donc lancée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche à compter de 2019 pour une période de 5 ans.

Considérant qu'il convient donc de notifier, au travers une convention d'opérations, pour la période 2019-2023, les engagements de tous les partenaires financiers et techniques dans ce dispositif, ainsi que les objectifs en fonction des thématiques et des périmètres. La mise en œuvre opérationnelle de cette convention fera l'objet d'une inscription budgétaire annuelle.

Considération que cette opération sera suivie et animée par l'opérateur retenu par la Commission d'Appel d'Offres, le 15/11/2018, à savoir le Cabinet Soliha en partenariat avec Creuset Méditerranée.

Considérant que les missions du prestataire doivent permettre :

- L'animation de l'OPAH/OPAH-RU afin de mobiliser un maximum de propriétaires (bailleurs ou occupants) ;
- L'accompagnement des propriétaires privés dans la mobilisation de l'ensemble des dispositifs financiers existants pour atteindre les objectifs fixés
- L'accompagnement des communes et de la Communauté de communes

Après lecture du projet de convention, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les objectifs et les engagements présentés pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche (hors ingénierie),
- **PRECISE** que l'enveloppe maximale d'aides attribuées est de 272 200 sur 5 ans pour un nombre maximal de 185 logements entrant dans le dispositif ANAH et 5 logements hors dispositif (soit 190 logements maximum sur 5 ans),
- **APPROUVE** le projet de convention présenté,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention définitive ainsi que tous les documents et actes administratifs et financiers afférents à ce dispositif et à son exécution.
- **DIT** que les dépenses et les recettes liées à l'OPAH/OPAH-RU seront inscrites aux différents budgets (2019 à 2023) de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche.

PROGRAMME 100% FIBRE 2021 EN CORREZE - PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en particulier son article 102,

Vu la compétence de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche dans le domaine de l'aménagement du territoire,

Vu le lancement par le conseil Départemental de la Corrèze du programme 100% fibre 2021,

Vu l'accord de principe de l'adhésion au syndicat mixte DORSAL en date du 04 décembre 2017,

Vu la délibération 2017.12.10 du 04 décembre 2017

Vu la délibération 2018.09.11 du 10 septembre 2018 validant le plan de financement du projet 100 % et autorisant le Président à signer les conventions financières relatives au fonds de concours et à l'avance remboursable ;

Vu la délibération du comité syndical de DORSAL du 05 décembre 2018 modifiant le plan de financement du projet 100 % fibre

M. le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays d'Uzerche s'est engagée dans le programme 100 % fibre 2021 dont le Programme Pluriannuel d'Investissement est porté par le syndicat mixte DORSAL, maître d'ouvrage de la réalisation du réseau d'initiative publique THD de la Corrèze.

Par délibération 2018.09.11 du 10 septembre 2018 le conseil communautaire avait validé le plan de financement du projet 100 % fibre et autorisé le Président à signer les conventions financières relatives au fonds de concours et à l'avance remboursable.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le comité syndical de DORSAL du 05 décembre 2018 a validé la modification du plan de financement du projet 100 % fibre : La part EPCI initialement prévue sous forme de fonds de concours va être transformée intégralement en avance remboursable gagée sur les recettes nettes SPL et que par conséquent, les conventions initiales d'avance remboursable passées avec les EPCI seront modifiées par voie d'avenant pour se substituer aux conventions de fonds de concours qui seront, quant à elles, annulées.

Après présentation du projet d'avenant n°1 de la convention relative à l'avance remboursable, le conseil à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'avenant n°1 de la convention financière fixant le montant et les modalités de remboursement de l'avance remboursable d'un montant global de 1 612 210.00 Euros
- **PREND ACTE** qu'après signature dudit avenant, la convention financière relative au fonds de concours d'un montant de 644 884.00 Euros est annulée et n'a plus de valeur juridique
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant n°1 de la convention financière fixant le montant et les modalités de remboursement de l'avance remboursable d'un montant global de 1 612 246.00 Euros
- **DIT** que les crédits et les recettes seront inscrits au budget de la collectivité

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de réaliser des virements de crédits en investissement :

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
2041583	Subvention d'équipement	- 644 884.00 €			
2764	Créances immobilisées	+ 644 884.00 €			
2051	Concessions et droits similaires	+ 8 900,00 €			
2188	Autres immobilisations	- 8 900,00 €			
	Total des dépenses d'investissement	0,00 €		Total des recettes d'investissement	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus

COMPTE RENDU
Séance du conseil communautaire
20 décembre 2018

ENGAGEMENTS DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- **DIT** que cette délibération est valable pour l'ensemble des budgets annexes de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche (SPANC, atelier relais et zones d'activités).

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2018	Montant autorisé avant le vote du BP
20- Immobilisations incorporelles	67 670.00 €	16 917.50 €
21- Immobilisations corporelles	78 730.00 €	19 682.50 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT hors dette	146 400.00 €	36 600.00 €

CONTRAT DE DYNAMISATION ET DE COHESION PERMET : FINANCEMENT D'UN DEMI-POSTE POUR LES AGENTS DES OFFICES DE TOURISME

Monsieur le Président rappelle qu'un contrat de dynamisation et de cohésion a été signé par le PETR Vézère-Auvézère et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2018-2021. Ce contrat permet notamment de financer une partie de l'ingénierie pour des agents dont les missions rayonnent à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère.

Monsieur le Président rappelle également qu'une étude relative à l'accompagnement pour la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère est en cours. Cette étude permettra l'élaboration d'une stratégie touristique partagée, la fusion des trois offices de tourisme et la définition d'une stratégie de communication commune. Aussi, à terme, les agents des offices de tourisme travailleront sur le développement touristique à l'échelle du PETR Vézère-Auvézère.

Aussi, le contrat de dynamisation et de cohésion permet de financer l'ingénierie d'un demi-poste par structure pour les agents des offices de tourisme du Pays de Pompadour-Lubersac, du Pays d'Uzerche et de Vézère-Monédières-Millessources, soit 1,5 ETP sur l'ensemble du futur Office de tourisme, dont les missions seront notamment :

- Assurer une analyse et une veille (saisie et analyse de la fréquentation...)
- Etablir un diagnostic touristique et actualiser les connaissances (participation au plan de formation mis en place par la MONA pour une spécialisation continue des missions)
- Identifier, structurer et animer l'écosystème d'acteurs agissant sur la thématique (animation et accompagnement des prestataires, animation du dispositif "Taxe de séjour")
- Identifier et fait émerger les initiatives et projets du territoire (participation à la qualification de l'offre, accompagnement des porteurs de projet touristiques en lien avec les partenaires)
- Mettre en œuvre les actions / dispositifs thématiques en cohérence avec la stratégie du territoire (participation active au processus de structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère)

Dans le cadre de ce contrat, chaque office de tourisme peut bénéficier d'une subvention de 50% du salaire annuel chargé (plafond d'aide fixé à 37 500€) pour 0,5 ETP. Le plan de financement global pour les trois offices de tourisme proposé est le suivant :

Salaire annuel chargé (1,5 ETP)	Subvention régionale		Reste à charge annuel
67 000 € (1,5 ETP)	50%	33 500 €	33 500 €

Aussi, pour l'Office de tourisme du Pays d'Uzerche, la demande d'aide porte sur 9 375 € calculés comme suit :

Salaire annuel chargé (0.5ETP)	Subvention régionale		Reste à charge annuel
18 750€	50%	9 375€	9 375€

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'opération et son plan de financement
- **DIT** que le PETR est le coordonnateur de la démarche en tant que territoire de projet signataire du Contrat de dynamisation et de cohésion 2018-2021,
- **DEMANDE** à Monsieur le Président de bien vouloir déposer un dossier de demande d'aide au titre du contrat de dynamisation et de cohésion,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Michel DUBECH informe l'assemblée que le Cabinet retenu (ALPA-CONSEILS) par le PETR pour mener l'étude touristique a fait bonne impression à l'ensemble des élus présents à la Conférence des Maires du PETR.

Le Secrétaire,

Jean Jacques DUMAS

Le Président,

Michel DUBECH